Règles métiers

- Chaque animal recueilli par l'association reçoit un numéro d'identification unique
- Un animal est placé dans une cage identifiée par un numéro unique et une capacité maximale ; une cage peut accueillir plusieurs animaux si la capacité le permet
- Chaque animal possède un état de santé et un statut (adopté, disponible à l'adoption, ...)
- Les animaux peuvent avoir différents soins vétérinaires administrés par un vétérinaire
- Chaque soin est identifié par un identifiant unique et par son type (vaccination, traitement, contrôle, ...)
- Un vétérinaire peut administrer plusieurs soins à différents animaux
- Les vétérinaires sont identifiés par un id, leur nom, prénom et numéro de téléphone
- Une adoption est effectuée par un adoptant identifié par son prénom, nom, numéro de téléphone et la date d'adoption
- Un adoptant peut adopter un ou plusieurs animaux mais un animal ne peut être adopté que par un unique adoptant
- Les animaux sont enregistrés avec leur race, espèce, nom, sexe, date de naissance et date d'arrivée à l'association
- Les informations de contacts et des vétérinaires doivent êtres valides et uniques pour permettre la communication